

Le discours de la BCE concernant les aspects sociaux

Anne Dufresne

GRAID – Institut de sociologie – Université Libre de Bruxelles
Campus du Solbosch – Bruxelles – Belgique
dufresne@ose.be

Abstract

This article emphasizes the discourse of the European Central Bank (ECB), an extremely revealing insight into the EU ideology, which has acquired a political weight and influence over the running of economic and social affairs. The lexical study and the analysis of the main lexical and discursive strategies found in the monthly bulletin of the ECB over the 1999-2003 period will show how, beyond its major aim of monetary stability, the Bank is also very interested in wage and labour market issues. More specifically, we'll examine the transformation of the vocabulary built around the wage issue. For instance, we will see how the Bank uses arguments about macro-economic constraints as pretexts to obtain more "responsible", i.e. "moderate" trade unions' claims.

Résumé

Cet article met en évidence le discours de la Banque centrale européenne (BCE), révélateur extrême de l'idéologie de l'Union européenne (UE), qui a acquis un poids politique et une influence sur la conduite des affaires économiques et sociales. L'étude du lexique et l'analyse des stratégies lexicales et discursives sur les bulletins mensuels de la Banque entre 1999 et 2003 montre comment, au delà de son objectif principal de stabilité monétaire, elle s'intéresse aussi, et de très près, aux questions salariales et de marché du travail. Cette étude lexicale s'attache plus particulièrement à décrire la transformation du vocabulaire autour de la question salariale. Par exemple, nous verrons comment la banque utilise des arguments de contrainte macro-économiques comme prétexte pour « responsabiliser », i.e. « modérer », les revendications des syndicats.

Mots-clés : idéologie communautaire (i.e. de l'Union européenne), doxa néo-libérale, Banque centrale européenne, modération salariale, stabilité monétaire, prétextes macro-économiques, partenaires sociaux, marchés financiers, analyse statistique textuelle de corpus.

Keywords: EU ideology, neoliberal doxa, European Central Bank, wages moderation, monetary stability, macroeconomic pretexts, social partners, financial markets, statistical analysis of the textual corpus.

1. Introduction

Dans une récente communication sur l'analyse des Grandes orientations de politiques économiques (GOPE)¹, Corinne Gobin² (2003) évoque « *le "changement de régime politique" imposé par l'union économique et monétaire (UEM) qui se met en oeuvre à travers la transformation du sens des mots et la diffusion d'un nouveau système de représentations collectives* ». Ce nouveau système répond, dans le champ des économistes, au « tournant théorique » qui s'est produit dans les années 1970 et 1980. En effet, le monétarisme puis la nouvelle macroéconomie classique ont contribué à l'émergence d'un corpus doctrinal intégré dont les préceptes sont devenus incontournables (Raveaud, 2003). De multiples « nécessités » sont

¹ Les GOPE contiennent les consignes à suivre pour que les Etats membres respectent les engagements économiques et monétaires contenus dans le Traité de Maastricht (critères de convergence), puis dans le Pacte de stabilité et de croissance.

² Je remercie chaleureusement Corinne Gobin pour son aide précieuse tant pour la lexicométrie que pour ses commentaires.

alors apparues : la « flexibilité » du « marché du travail », de l'augmentation du « taux d'emploi » (et non la réduction du taux de chômage), ou bien encore la « modération salariale » par la « responsabilisation » des « partenaires » sociaux. Ces notions seront détaillées plus loin, l'idée étant de déconstruire ce jargon communautaire pour pouvoir construire de nouvelles catégories et concepts.

Pour révéler ce corpus doctrinal intégré évoqué, il nous a semblé particulièrement pertinent de décrypter les discours de la Banque centrale européenne (BCE) qui a acquis un poids politique et une influence sur la conduite des affaires économiques et sociales et dont le discours est un révélateur extrême de l'idéologie de l'UE. Nous tenterons ainsi de montrer, par l'étude du lexique et l'analyse des stratégies lexicales et discursives sur les bulletins mensuels de la Banque comment, au delà de son objectif principal de stabilité monétaire, elle s'intéresse aussi, et de très près, aux questions salariales et de marché du travail.

Préliminaires : Méthodologie et Présentation du corpus

Voyons tout d'abord comment la BCE agence son discours dans ses bulletins pour mieux comprendre son argumentaire. Le corpus de textes sur lequel nous opérons les recherches est constitué par la réunion des bulletins mensuels de la BCE sur 4 ans : du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2002. La date du 1^{er} janvier 1999 correspond à l'année où entre en vigueur le traité d'Amsterdam et où se met en route le système européen de banques centrales (SEBC) et le lancement de la monnaie unique. Constitué de 48 textes, il comprend 1373695 occurrences et 13506 formes lexicales³. On peut constater (cf. tableau 1 ci-dessous) une légère augmentation en volume des bulletins entre 1999 et 2002.

<i>Partie</i>	<i>Nb occurrences</i>	<i>Nb formes</i>
1999	321625	8001
2000	315728	7745
2001	367985	8665
2002	368357	8574

Tableau 1 : Répartition par année des formes lexicales dans les parties du corpus

Le bulletin représente l'un des moyens de communication écrit de la BCE les plus importants. Sa publication répond à l'obligation pour la BCE de publier au moins chaque trimestre des rapports sur les activités du SEBC. Elle y explique au public les décisions de politique monétaire prises par le Conseil des gouverneurs.

La structure des Bulletins se retrouve quasiment identique de mois en mois, l'« éditorial » résume les motivations qui sous-tendent les décisions de politique monétaire. Ces questions sont ensuite exposées plus en détail dans la partie intitulée « *Les évolutions économiques de la zone euro* ». La troisième composante-type du Bulletin intitulée « *Statistiques de la zone euro* » comprend une série de tableaux et graphiques (qui ont été supprimé pour la constitution du corpus, tout comme les tableaux et graphiques apparaissant dans les autres parties). Sont également publiés dans chaque bulletin un ou deux articles sur des questions diverses

³ Le logiciel d'analyse statistique lexicale que nous utilisons, Lexico3, a été mis au point par le laboratoire du SYLED (Université de Paris 3) sous la direction d'André Salem. Suivant le mode de segmentation des textes utilisé par ce logiciel, une forme lexicale correspond à une suite particulière de caractères graphiques séparés par des caractères délimiteurs (espaces et signes de ponctuation), ce qui fait que chaque variation grammaticale (verbes, adjectifs, substantifs) correspond à une forme lexicale différente (marché, marchés, ...), les occurrences étant le nombre d'attestations rencontrées de ces formes.

liées à la conception et à la conduite de la politique monétaire ainsi que sur les autres points importants pour la BCE. En janvier 1999, le premier Bulletin explique que les suivants traiteront « particulièrement des facteurs dont dépend le succès de la politique monétaire et la stabilité de l'euro : notamment de sujets comme les évolutions des salaires et des marchés du travail, les rigidités structurelles, et les politiques budgétaires⁴ ». Dans cet article, nous nous intéressons en particulier à la place et au poids relatif dans l'ensemble du corpus de la thématique du « marché du travail » qui inclut la question du « coût du travail ». Nous n'analysons pas ici l'évolution des interventions ou de la stratégie de la BCE sur les marchés monétaire ou de change⁵.

2. « La » mission monétaire sans objectifs économiques

Pour entrer dans l'idéologie libérale bancaire, ce chapitre analyse le positionnement adopté par la BCE dans ses bulletins mensuels sur les questions macro-économiques, au regard de « sa » mission principale de stabilité monétaire. Dépassant les postulats habituels de stabilité des taux et d'amélioration des soldes budgétaires, nous nous focalisons sur les dangereuses priorités politiques qui en émergent.

Nous rappelons ici les principes fondant le pouvoir monétaire pour mieux comprendre la teneur du vocabulaire bancaire. La BCE est le gardien vigilant de l'orthodoxie monétaire. Elle est indépendante et met en œuvre la politique monétaire unique dans les douze États de la zone euro. Conformément à l'article 105 du traité, son objectif principal est de maintenir la stabilité des prix⁶. Toutefois, sans préjudice de cet objectif, elle est aussi tenue par le traité de mettre en œuvre une politique monétaire soutenant « les politiques économiques générales », en vue de contribuer à la réalisation des objectifs économiques.

Par l'analyse des bulletins, on a pu constaté que les objectifs économiques de croissance et d'emploi ont été oubliés par la BCE, au profit de l'objectif central de la stabilité monétaire. C'est pourquoi, on s'étonne dans un premier temps de la place réservée à la forme « *croissance* » (5^e rang dans l'index hiérarchique des fréquences⁷, 5340 occ.) dans le corpus. Cette importance est en fait très relative dans la mesure où « croissance » peut certes être entendue comme variable économique en tant que telle, mais aussi comme substantif synonyme d'augmentation. On s'aperçoit alors que la famille lexicale liée à la croissance de la production⁸ ne représente environ que 16 % de l'usage de croissance, tandis que domine la famille liée à la « *croissance monétaire et financière* ». Quant à la « *croissance de l'emploi* », elle apparaît pour 7 % de l'usage de croissance. La forme lexicale « emploi », en outre, s'associe relativement fréquemment avec celle de « croissance ». Contrairement à ce que révèle l'analyse des GOPE, on constate que c'est le cas surtout dans l'extension droite de cette forme. Etant donnée la logique monétariste de la BCE, la croissance est une variable sur laquelle la BCE semble avoir renoncé à agir. Dans l'univers macro-économique contraint décrit précé-

⁴ D'autres études traitent en détail de la position de la BCE. Concernant le marché du travail, cf. Dufresne (2000a et 2000c) ; sur la politique budgétaire, cf. Dufresne (2000b) ; sur les retraites, cf. Dufresne (2001c). Ces textes sont disponibles sur le site de l'Observatoire social européen (www.ose.be).

⁵ Pour plus de détails sur ces questions Cf. Artis (2003) ou Artus et Wyplosz (2002).

⁶ La BCE a quantifié la stabilité comme étant une hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé de moins de 2 % sur le moyen terme.

⁷ Cette liste de formes rangées par ordre de fréquence a été obtenue en ne conservant de l'index hiérarchique tel que issu du logiciel Lexico-3 que les noms, les adjectifs, les adverbes et les verbes.

⁸ La famille lexicale liée à la production comprend la *croissance économique* (297 occ.), la *croissance du PIB* (403 occ.), et la *croissance de la production* (203 occ.).

demment, les actions se réduisent à enrichir le contenu en emplois de la croissance en particulier par une réduction du coût du travail. Dans les GOPE, la forme lexicale « emploi » s'emploie prioritairement à la gauche de croissance mais est attestée à gauche aussi de façon non négligeable. « *La croissance doit se traduire en des créations d'emplois mais le taux d'emploi doit permettre la croissance. Ce cercle vertueux à mettre en place est ainsi d'abord mis en scène à travers ce **ballet lexical circulaire** qui fait qu'au bout du compte, par l'effet de la répétition, on ne sait plus très bien quel est l'objectif : la croissance pour l'emploi ou l'emploi pour la croissance.* » (Gobin, 2003).

Rappelons maintenant brièvement la logique globale de la Banque pour mieux comprendre la « nécessité » des réformes structurelles sur le « marché du travail » : son but est d'atteindre une réelle discipline⁹ (budgétaire et salariale) pour réduire le risque de tensions inflationnistes à court terme, et pouvoir mener à moyen terme une politique monétaire moins restrictive qui, en maintenant les taux d'intérêt faibles favorise l'investissement, la croissance et donc l'emploi. Selon la banque, seules des « réformes structurelles sur le marché du travail » ainsi qu'une concurrence accrue sur les autres marchés doivent accompagner cette politique monétaire restrictive. Les nombreuses citations explicitent cette logique en trois temps :

1. La politique économique est réputée neutre. La BCE estime que :

« Les politiques économiques pourraient aussi avoir une influence sur la possibilité de parvenir à un retournement de la tendance générale à long terme du chômage : la politique budgétaire en mettant l'accent sur le ralentissement des dépenses plutôt que sur l'alourdissement de la fiscalité ; la politique monétaire en maintenant son objectif de stabilité des prix de manière durable et crédible. » (rapport annuel, 1999)

Elle insiste en particulier sur la politique monétaire qui ne saurait être que pro-cyclique afin de ne pas fausser les anticipations réelles des agents.

« Vouloir réduire le chômage en mettant en œuvre une politique monétaire inflationniste serait, au bout du compte, voué à l'échec ; en effet, une telle stratégie ne ferait que nuire à la stabilité des prix à moyen terme, qui constitue le fondement d'une croissance durable de l'emploi. » (janvier 1999)

« La politique monétaire ne peut traiter les problèmes structurels, qui trouvent leur origine dans d'autres domaines de la politique économique. La persistance de niveaux élevés de chômage signifie qu'il convient de s'attaquer résolument aux problèmes structurels importants qui se posent sur les marchés des biens et du travail. » (mai 1999)

2. Si elle refuse d'accorder un rôle actif à la politique économique dans la création d'emplois, la Banque favorise systématiquement l'idée des réformes structurelles sur le marché du travail pour réduire le chômage :

« Dans la situation actuelle, le défi majeur que doit affronter la zone euro demeure la recherche de solutions aux problèmes structurels qui sont la cause principale des niveaux élevés de chômage. » (avril 1999)

« On affirme souvent que des chocs macroéconomiques, en interaction avec l'organisation du marché du travail, ont également pu contribuer à l'augmentation du chômage en Europe. Des cadres institutionnels exagérément rigides ont peut-être constitué un frein aux ajustements imposés par les changements de l'environnement économique, d'où la persistance d'un chômage plus important. » (mai 2000)

⁹ Sur les 51 occurrences de discipline dans l'ensemble des bulletins, il est à noter que 30 font référence à la discipline budgétaire.

3. Il est également important de noter, que, en revanche, elle souhaite prendre en compte les réformes structurelles dans sa stratégie monétaire :

« Des politiques structurelles efficaces à l'échelle de la zone euro conduiraient à une croissance réelle tendancielle plus élevée que l'eurosysteme, dans le cadre de sa stratégie de politique monétaire, prendrait évidemment en compte. »

Des taux et des temps : Le monde d'incertitudes de la sphère financière

L'examen de la liste des formes lexicales les plus fréquentes nous a permis de mettre en évidence le vocabulaire de base de la Banque, d'une part, on y voit l'importance du lexique lié à « la **quantification** » : % et taux (1^{er} et 2^e rang de la liste), euro (3^e rang), prix (6^e rang), cours (11^e rang), monétaire (12^e rang), intérêt (13^e rang), opérations (18^e rang), milliards (28^e rang) ; et d'autre part celui du vocabulaire lié au **temps** et à la périodicité : terme (8^e rang), mois (9^e rang), trimestre (14^e rang) période (30^e rang). On ne s'étonnera pas dans un tel corpus que les principales recommandations bancaires dirigées par une stratégie monétariste, favorisent les variables monétaires du fait de l'obsession de la stabilité des taux, mais il est plus étonnant de constater la contamination de ce vocabulaire quantitatif aux analyses de la banque concernant le « marché du travail ». Elle surestime systématiquement les variables monétaires et néglige systématiquement les données institutionnelles.

Ce vocabulaire s'adresse en particulier aux marchés financiers, qui doivent valider par des chiffres et sur des périodes données la politique d'orthodoxie monétaire (et budgétaire) décrite ci-dessus, seule norme crédible de politique économique à leurs yeux. C'est donc bien cet « impératif » de crédibilité vis-à-vis des marchés financiers, qui pousse la BCE à consolider sa politique monétariste et à se référer en permanence au monde d'incertitudes qui caractérise les marchés financiers. En effet, la famille lexicale de l'incertitude est très développée dans tout le corpus : la « confiance » (701 occ.) apparaît comme une variable essentielle qu'il s'agit de consolider, de maintenir ou d'améliorer. En outre, « peut-être » (467 occ.), « probablement » (362 occ.), « sans doute » (166 occ.), lexèmes exprimant l'incertitude, reviennent très fréquemment dans l'analyse du « marché du travail ». Par exemple :

« Les effets néfastes des « coûts élevés de la main-d'œuvre » - mais aussi d'un salaire minimum - se concentrent sans doute sur certaines catégories de personnel comme les jeunes ou les peu qualifiés dont la productivité est peut-être inférieure à la moyenne. » (novembre 2002).

Nous avons également été étonnés de découvrir dans la liste des 40 formes les plus fréquentes du corpus que, en dehors du vocabulaire déjà évoqué des « taux et des temps » et à l'exception de la croissance ne ressortent alors plus que deux termes essentiels : marché (16^e rang) et marchés (39^e rang) ainsi que évolution (20^e rang) et évolutions (27^e rang). Ces termes conduisent à une vision désincarnée de l'orientation économique comme si le marché avait une dynamique propre en terme de mouvement.

Dans ce contexte, on peut aussi remarquer le poids du verbe "devrait" ou « devraient » (1400 occ.). Tout comme pour les GOPE, « un examen de son usage montre que nous sommes globalement dans le registre de l'injonction déguisée (adoucie par le conditionnel) ou de la « prédiction » économique, où l'on annonce comme une tendance ce que l'on voudrait obtenir. Son usage s'inscrit dans une stratégie discursive qui permet d'escamoter la question de l'acteur politique : ou l'Etat et les acteurs sociaux qui sont désignés dans ce discours sont invités à suivre une orientation précise ou, et c'est le cas le plus fréquent, ce qui est sujet du verbe « devrait » est une orientation économique désincarnée » (Gobin, 2003).

L'impasse faite sur le rôle de la sphère politique dans le choix des options économiques et l'omniprésence de la « loi des marchés » se retrouve de la même manière dans le discours sur les « évolutions de salaires ».

3. La modération salariale

La question salariale ne fait pas partie du mandat de la BCE au sens strict. Pourtant, la division de la banque intitulée « *Euro Area Macro* » qui comprend deux unités : « *Ouput Demand & Labour Markets* » et « *Prices and Costs* » travaillent de près sur l'évolution conjoncturelle des salaires en Europe¹⁰ sous prétexte de leur impact économique sur la consommation et l'inflation. Selon la Banque, « *il est fondamental de suivre attentivement l'évolution des salaires et de disposer de données fiables avec une périodicité élevée[...] mensuelle ou trimestrielle* » pour deux raisons essentielles : la stabilité monétaire qui correspond à la classique « spirale inflationniste » et le maintien de la compétitivité.

Selon la logique déjà évoquée, c'est bien la politique monétaire qui prime sur les autres politiques économiques, et en particulier sur la politique salariale qui devient une variable d'ajustement. C'est pourquoi, on ne parle pas de politique de revenu ni de négociations collectives au niveau communautaire, mais bien d'« *évolution des salaires* ». La BCE indiquerait-elle aux partenaires sociaux l'évolution des salaires tolérées ? Potentiellement habilitée à demander des objectifs salariaux aux syndicats pour la zone Euro dans l'enceinte du dialogue macro-économique¹¹, elle devrait déterminer également ce qu'elle considère être une norme acceptable ou pas. C'est pourquoi, depuis septembre 2000, la BCE a entamé un travail de recherche en collaboration avec Eurostat sur des « indicateurs de coût du travail dans la zone euro ».

Chaque mois, dans le tableau intitulé « *Evolution des prix et des coûts dans la zone euro* » sont mentionnés dans la rubrique « *autres indicateurs de coûts et de prix* » : les coûts unitaires de main d'œuvre, le revenu par personne occupée, et la productivité du travail. Plus généralement, dans l'ensemble du corpus, on constate que la forme « salaires » apparaît essentiellement pour faire remarquer le risque de leur augmentation par de multiples expressions¹², qui correspondent à plus d'un tiers de l'usage de « salaires » (112 occ. sur les 309 occ.).

D'autres syntagmes récurrents s'y ajoutent, comme les « *tensions sur les salaires* », ainsi que la « *modération salariale* » (67 occ.). Les salaires semblent donc « évolués » d'eux-mêmes plus qu'être « négociés »¹³ par des « *partenaires sociaux* » (20 occ.) qui n'apparaissent que très peu, et seulement pour être « responsabilisés » par la Banque. Le salaire apparaît exclusivement comme un coût. La famille des « *coûts salariaux* » (274 occ.) représente à elle seule plus de 30 % de l'usage de « *coûts* ». On distingue alors deux grandes sous-famille : les « *coûts salariaux unitaires* » (ou « *coûts unitaires de main d'œuvre* ») sont les plus employés

¹⁰ Une conférence, organisée par « *l'ECB Labour Market Workshop* » intitulée « *How are Wages determined in Europe?* » a eu lieu le 10-11 décembre 2001 à la BCE. Un livre reprenant les actes du colloque sera bientôt publié.

¹¹ Le dialogue macro-économique confronte la BCE aux questions liées à la politique salariale. Créé lors du Sommet de Cologne en juin 1999, il instaure un dialogue entre autorités budgétaires, responsables de la formation des salaires et de la politique monétaire. Lors de la première prise de contact, le Président en exercice du Conseil a déclaré qu'il espérait que le dialogue fera naître « une prise de conscience de la responsabilité conjointe des participants dans la gestion des paramètres macro-économiques ».

¹² Croissance des salaires (11 occ.), hausse des salaires (12 occ.), augmentations de salaires (10 occ.), hausses de salaire (13 occ.), croissance des salaires (13 occ.), hausse de salaires (14 occ.) ; hausses de salaires (23 occ.), augmentations de salaires (16 occ.)

¹³ « *Evolutions des salaires* » (22 occ.), « *évolutions salariales* » (33 occ.) s'opposent à « *négociations salariales* » (27 occ.) et « *salaires négociés* » (11 occ.).

(avec 64 % de l'usage de « *coûts salariaux* »), le restant correspondant aux « *coûts salariaux horaires* » (ou « *coûts horaires de main d'œuvre* »). En revanche, les « *rémunérations par personne occupée* » (10 occ.) ou « *par tête* » (34 occ.) n'apparaissent que très peu. On constate ainsi que ce sont bien les « *coûts salariaux unitaires* » censés mesurer les salaires corrigés de la productivité (c'est-à-dire la bonne mesure du risque inflationniste) qui se substituent au terme « salaires ».

Après avoir étudié son vocabulaire en matière salariale, il est intéressant de noter comment la BCE développe un argumentaire paradoxal en trois temps dans l'éditorial de presque tous les bulletins. Tout d'abord, elle se félicite de la « bonne modération » du ou des mois passés (trimestre ou semestre) tout en prévoyant, quelques lignes plus tard un risque d'augmentation pour l'avenir, avant de terminer par un satisfecit global pour maintenir la confiance des investisseurs. Elle ménage la chèvre (les investisseurs) et le chou (les partenaires sociaux)

Encadré : Argumentaire paradoxal sur la modération salariale

Exemple du bulletin de février 1999 :

Etape 1 : Félicitations aux partenaires sociaux

L'évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre, qui ont enregistré un taux de croissance légèrement négatif au cours du troisième trimestre de 1998, a également contribué à la diminution du taux d'inflation.

Etape 2 : Prévision d'un risque inflationniste pour 'responsabiliser' les partenaires sociaux

En ce qui concerne les pressions à la hausse [des prix], des augmentations de salaires [...] pourraient représenter des risques inflationnistes pour l'avenir.

Etape 3 : Satisfecit final pour maintenir la confiance des investisseurs

Dans l'ensemble, cependant, les perspectives relatives à l'évolution des prix dans la zone euro peuvent être considérées comme étant globalement équilibrées.

4. Conclusion

Ainsi, on a pu observer comment l'argument macro-économique de stabilité monétaire est utilisé par la BCE pour décréter une « nécessaire modération salariale ». Elle part du présupposé que le chômage est lié à un problème de coût du travail trop élevé, alors même que cela n'a jamais été prouvé empiriquement. La politique macro-économique, dite de désinflation compétitive est entendue comme seule politique possible, tout comme l'est la théorie néoclassique au plan scientifique. Il serait alors intéressant de comparer plus en détails cette vision macro-monetariste de la BCE, indépendante qui a abandonné la variable « croissance » à celle du Conseil ECOFIN inscrite dans les GOPE sur le « cercle vertueux croissance/emploi », plus mitigée, puisque inscrite dans un processus décisionnel contrôlé. A ces deux variantes d'une politique de rigueur pourrait-il s'opposer plus radicalement une politique monétaire au service de l'intérêt général ?

On a également pu montrer comment la BCE va dans le sens d'un traitement du chômage par des politiques structurelles à des fins de stabilité macro-économique. L'argument du chômage « structurel » (dû aux imperfections du « marché du travail ») lui permet de ne pas concevoir de coordination des politiques macro-économiques. Pour le moment, ces arguments de contraintes macro-économiques sont autant de prétextes utilisés pour « responsabiliser », *i.e.* « modérer » les revendications des syndicats et de la « sphère sociale » dans son ensemble. Là encore, il serait pertinent pour des recherches à venir d'effectuer des comparaisons entre les « politiques structurelles » du marché du travail proposées par la BCE et celles prescrites par la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE). Ceci apparaît d'autant plus pertinent du fait de la récente rationalisation des GOPE et des PANE en un processus parallèle. Quelle serait alors une politique publique d'emploi alternative au niveau européen ?

Plus généralement, face à cette doxa néo-libérale, on pourrait s'interroger sur ce que pourrait être une vision « sociale » où la Banque n'imposerait pas ses recommandations monétaristes, et où le progrès des droits sociaux ne seraient pas conçu comme subsidiaire mais bien comme conditions du bon fonctionnement de l'économie.

Annexe : Tableau des 40 premières formes du corpus BCE (1999-2002)

Fréquence	Forme	Rang	Fréquence	Forme	Rang	Fréquence	Forme	Rang
12437	%	1	2644	pays	15	2024	statistiques	29
9985	taux	2	2610	marché	16	2002	période	30
9890	euro	3	2417	niveau	17	1998	politique	31
8156	zone	4	2403	opérations	18	1997	facilité	32
5340	croissance	5	2355	tableau	19	1979	euros	33
5005	prix	6	2322	évolution	20	1979	eurosystème	34
4398	bce	7	2300	conseil	21	1966	base	35
4105	terme	8	2231	hausse	22	1923	économique	36
3921	mois	9	2228	fin	23	1827	refinancement	37
3863	données	10	2219	janvier	24	1824	long	38
3629	cours	11	2204	secteur	25	1778	année	39
3065	monétaire	12	2129	titres	26	1771	marchés	40
3051	intérêt	13	2106	évolutions	27	1749	gouverneurs	41
2695	trimestre	14	2064	milliards	28			

Références

- Artis M.J. (2003). EMU Four Years On. *mimeo*.
- Artus P. et Wyplosz C. (2002). *La Banque centrale européenne*. Rapport du Conseil d'analyse économique. La Documentation française.
- Barbier J.-C. et Nadel H. (2000). *La flexibilité du travail et de l'emploi*. Dominos. Flammarion.
- BCE (2000). Monetary policy transmission in the Euro Area. *ECB Monthly Bulletin*. July 2000 : 43-58.
- Buiter W. (1999). Alice in Euroland, *Journal of Common Market Studies*, vol. (37/2) : 181-209.
- Bofinger P. (1999). La politique monétaire de la BCE au regard de l'article 105 du Traité, document de travail. PE 168 261, avril 1999.
- Bourdieu P. (1997). L'architecte de l'euro. *Le Monde Diplomatique*, 27 février 1997.
- Conseil de l'Union européenne (1999). Règlement CE n°530/1999 du Conseil du 9 mars 1999 relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et les coûts de la main d'œuvre. JO L63 du 12 mars 1999 : 6-10.
- Dufresne A. (1999). Rapport de la BCE - aspects sociaux. *mimeo*, décembre 1999.
- Dufresne A. (2000a). Analyse des rapports annuels des banques centrales nationales et de la BCE concernant le marché du travail. *mimeo*, janvier 2000.
- Dufresne A. (2000b). Une perspective bancaire en matière budgétaire. *mimeo*, août 2000.
- Dufresne A. (2000c). La BCE. un acteur politique ? *L'année sociale 2000*. Institut de sociologie de l'ULB, juin 2000.
- Dufresne A. (2001a). Les Grandes orientations de politiques (économiques?): un tournant institutionnel. Quels changements substantiels ?. *Revue belge de sécurité sociale*, vol. (3) : 597-620.
- Dufresne A. (2001b). Quel bilan pour la Banque centrale européenne ? *Notabene*, vol. (119/2-6).
- Dufresne A. (2001c). Les arguments de la BCE pour la privatisation et l'individualisation des retraites, *mimeo*, novembre 2001.
- Dufresne A. (2002). Le rêve d'Oskar Lafontaine : une occasion pour la coordination des politiques économiques ?. In Degryse C. et Pochet P. (Eds), *Bilan social de l'Union européenne*. ISE-OSSE-Saltsa : 85-113.
- Gobin C. (2003). L'Union européenne : l'institution politique est évanescence. le syndicat est un partenaire. le travailleur un problème. où est passé l'acteur ? In *les pré-actes du colloque internatio-*

- nal. La représentation de l'acteur au travail*, organisé par le CLERSE (Univ. Lille 1). Villeneuve d'Ascq. les 20 et 21 novembre 2003. (Tome 1 : partie 3).
- Hall P.A. et Franzese R.J. (1998). Mixed Signals: Central Bank Independence. Coordinated Wage-Bargaining and European Monetary Union. *International Organization*, vol (52/3) : 505-535.
- Hetzel A.-M., Lefèvre J. *et al.* (1998). *Le syndicalisme à mots découverts*. Syllepse.
- Hoang-Ngoc L. (1996). Salaires et emploi – une critique de la pensée unique. Syros.
- Lebart L. et Salem A. (1994). *Statistique textuelle*. Dunod.
- Magnette P. (2000). Quis custodes custodiet? La Banque centrale européenne entre indépendance et responsabilité. *Cahiers européens de Sciences Po.*, vol. (1). Centre Européen de Sciences Po.
- Parlement européen (1999). *Résolution sur les conséquences constitutionnelles de l'UEM dans le contexte de l'élargissement de l'UEM du 11 février 1999*. doc. PE A4-0030/99.
- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2001). Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'indice du coût de la main d'œuvre. COM (2001) 418 final du 23 juillet 2001. JO C 304 E du 30 octobre 2001 : 0184-0187 (http://europa.eu.int/urlex/fr/com/pdf/2001/fr_501PC0418.pdf).
- Raveaud G. (2003). "The European Employment Policy: from ends to means?", Working Paper, June, forthcoming in Salais R., Villeneuve R. eds., 2004, Europe and the politics of capabilities, Cambridge, Cambridge University Press.
- Riche P. et Wyplosz C. (1993). *L'Union monétaire de l'Europe*. Le Seuil.
- Salais R. (2003a). La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE). In Zimmermann (sous la direction de), *Actions publiques et sciences sociales*. Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme. (A paraître).
- Tietmeyer H. (1999). *Economie sociale de marché et stabilité monétaire*. Economica.